

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 19 mars 2024 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 31

Pouvoirs : 3

Votants : 34

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

Mr Jean Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mr Gilles MARQUET, Mme Elyane GRANET

MOISSAT

Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mme Séverine VIAL

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Nicole BOUCHERAT (pouvoir à M. Florent MONEYRON), M. Bernard FRASIAK (pouvoir à Mme Séverine VIAL), M. René BROUSSE (pouvoir à Mme Michelle CIERGE)

Absents : Mme Anne-Marie OLIVON, M. Thierry TISSERAND

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Est nommé secrétaire de séance : Mr Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°14 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 est présenté et approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1- Le débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : D.PEYNON

Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans les conditions qui sont prévues dans le règlement intérieur.

En clôture de l'exercice 2023 on constate une baisse importante du résultat de l'année qui n'est que de 36 325€, Ce résultat est abondé par l'excédent de l'année précédente qui s'élevait à 7 812 375€. En investissement, le résultat de l'année est négatif (- 364 247€) mais il est compensé par l'excédent de l'année précédente (1 657 416€) qui servira aussi à équilibrer des restes à réaliser relativement conséquents.

Pour 2024, les perspectives en fonctionnement présentent les hypothèses suivantes : une progression des bases locatives de 3%, pas d'augmentation des taux de fiscalité, reconduction des notifications de l'année précédente pour les dotations et compensations. Des efforts seront faits dans tous les services pour maîtriser les dépenses de fonctionnement avec pour objectif de dégager des marges de manœuvre et un résultat positif (rechercher des pistes d'économie et des réductions de budget). Globalement les recettes de fonctionnement progressent de 3.86% en grande partie grâce à la dynamique fiscale du territoire.

Le plan pluriannuel est basé sur un programme d'investissement de 11 117,000€ sur 4 ans et devrait s'équilibrer sur les axes suivants : le transfert chaque année d'une part de l'excédent de fonctionnement, subventions d'investissement des différents partenaires estimée entre 300 000€ et 500 000€ par an, la FCTVA entre 50 000 et 200 000€ et pas de recours à l'emprunt d'ici la fin du mandat.

Au-delà de l'exercice 2024, et toujours dans l'optique de conserver des marges de manœuvre il sera nécessaire de poursuivre cette politique de rationalisation notamment en :

- Questionnant le fonctionnement actuel des services et en cherchant à optimiser les dépenses
- Définissant des priorités de dépenses et des arbitrages plus précis
- Créant de nouveaux groupements de commandes avec les communes afin de générer des économies d'échelle
- S'interrogeant sur la politique tarifaire et la fiscalité

Le Conseil Communautaire a **pris acte** du rapport d'orientation budgétaire pour 2024.

2- Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2024

Rapporteur : E.BRUSSAT

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les montants d'adhésions / cotisations pour 2024 inscrits dans le tableau ci-dessous :

SERVICES	ORGANISMES	Montant maximum pour 2024
AFF GENE	ADCF	2 200 €
AFF GENE	AMF PDD	1 800 €
AFF GENE	PNRLF	100 €
AFF GENE	AGSGV63	1 400 €
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	1 €
AFF GENE	ADIT (ingénierie)	3 600 €
AFF GENE	ADIT dématérialisation	160 €
AFF GENE	ADIT RGPD	1 800 €
ECO	Initiative Thiers	11 000 €
ECO	Mission Locale Cournon	4 000 €
ECO	Mission Locale Thiers	20 000 €
ECO	PALME	2 000 €
ECO	Association Droit Initiative Eco ADIE	10 000 €
ECO	ARADEL	250 €
ECO	MARQUE AUVERGNE	1 000 €
MDA	Passeurs de Mots	2 000 €
MDA	Assoc ludothèques de Fce	200 €
MDA	Assoc biblio de Fce	300 €
URBA	CAUE	2 000 €
URBA	SCOT Livradois Forez	13 900 €
URBA	CRAIG	2 000 €
URBA	ADIL	2 000 €
URBA	ADHUME	18 500 €
URBA	Plate forme rénovation énergétique CD	10 000 €
Tourisme	Maison du Tourisme	80 000 €
Tourisme	Ciné parc	26 000 €
Tourisme	Club de la presse	100 €
TOTAL		216311 €

3- Vote des attributions de compensation versées aux communes pour 2024

Rapporteur : D.PEYNON

Suite au rapport d'évaluation des charges supportées par les communes membres correspondant en matière de gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert, le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité les montants des AC provisoires pour 2024 identique à l'année précédente.

COMMUNES	AC PROVISoire 2024	ACOMPTE MENSUEL VERSE AUX COMMUNES
BORT L'ETANG	23 186	1 932
BULHON	4 176	348
CREVANT-LAVEINE	3 819	318
CULHAT	71 061	5 922
JOZE	165 705	13 809
LEMPY	7 784	649
LEZOUX	459 039	38 252
MOISSAT	8 838	737
ORLEAT	66 755	5 563
PESCHADOIRES	290 644	24 220
RAVEL	52 954	4 413
ST JEAN D'HEURS	4 545	379
SEYCHALLES	22 334	1 861
VINZELLES	6 440	537
TOTAL	1 187 282	98 940

RH

4- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : J.HUGUET

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs comportant une création d'emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet de chef de projet Territoires d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison.

ECONOMIE

5- PAI – Approbation du périmètre d’extension (ZAC 2)

Rapporteur : F.MONEYRON

La commercialisation des terrains situés sur le Parc d’Activités Entre Dore s’est fortement accélérée depuis ces dernières années, permettant à la fois d’accompagner le développement d’entreprises locales et d’accueillir de nouvelles entreprises créatrices d’emploi. Afin de conforter l’attractivité économique du territoire et de créer de nouvelles opportunités foncières, le Conseil Communautaire a accepté à **31 voix POUR et 3 abstentions** l’extension du Parc d’Activités sur les communes de Lezoux et Orléat sur une superficie de 30 ha.

6- PAI – extension, validation mission d’assistance à maîtrise foncière SAFER-convention cadre SAFER

Rapporteur : F.MONEYRON

Le lancement des études liées à l’extension du Parc d’Activités Entre Dore et Allier nécessite la réalisation d’un diagnostic foncier préalable compte-tenu du classement en zonage agricole des parcelles.

A cet effet, la SAFER Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée pour une mission d’assistance à maîtrise foncière. Le Conseil Communautaire a approuvé à **l’unanimité** la convention avec la SAFER ainsi que le devis avec les montants suivants :

MISSIONS	MONTANT (HT)
Phase 1 Diagnostic pré-opérationnel	4550€
OPTION : Travail préparatoire, rencontre préalable des acteurs locaux	325€
Phase 2 : Etude de faisabilité foncière (rencontre des propriétaires, des exploitants agricoles, synthèse et propositions d’actions)	11975€
OPTION : Elaboration d’un référentiel des prix du foncier : évaluation succincte de la valeur vénale des biens non bâtis	1400€
TOTAL avec les options :	18250€ HT
Phase 3 : Négociations foncières – Recueil d’accords	

7- PAI – Cession de parcelles à la SCI CAP 63 (Société Auvergne Forage) – modification n°2

Rapporteur : F.MONEYRON

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la cession d'une parcelle de terrain de 5046m² située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier (Parcelles cadastrés B1856, B1860 et B 1864), au profit de la SCI CAP 63 au prix de 30€ HT le mètre carré, soit 151 380€ HT prix auquel s'appliquera la TVA sur marge pour un montant de 23 827.91€, soit un prix de 175 207.91€ TTC.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°11 du Conseil Communautaire en date du 30 Janvier 2024.

8- PAI – Cession de parcelles à la SCI SCOTT (Alliance Centre Auvergne) - modification

Rapporteur : F.MONEYRON

La SCI SCOTT est propriétaire d'un terrain de 2 ha situé sur le PAI Entre Dore et Allier et souhaite acquérir un terrain supplémentaire situé à l'arrière de la plate-forme de manière à étendre le bâtiment existant. Le besoin foncier supplémentaire est d'environ 1.5 ha, le projet comprend la création de 10 emplois supplémentaires. La parcelle est située sur la commune d'Orléat.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la cession des parcelles ZC 245, ZC 247, ZC 251, ZC 254 et ZC 256 au prix de 13€ HT le mètre carré pour une contenance totale de 14 595 m².

Prix de vente (HT)	189 735€
Montant TVA sur marge	27 569.01€
Prix de vente (TTC)	217 317.01€

9- ZIH – Approbation du périmètre d'extension

Rapporteur : F.MONEYRON

La ZI les Hautes dispose d'un potentiel foncier économique intéressant pour l'accueil d'entreprises artisanales. Afin de construire une stratégie d'accueil des entreprises sur le long terme, d'aboutir à un périmètre cohérent en termes de gestion de ZI et d'éviter une commercialisation des terrains au fil de l'eau sans maîtrise foncière, le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité d'acter l'extension du périmètre de la ZI les Hautes à l'ensemble des terrains classés en zone UJ et de mandater l'EPF-SMAF pour le portage et l'acquisition des terrains à terme.

TILTAM

10- Demande de financement FNADT 2024 - Ingénierie

Rapporteur : F.MONEYRON

La CCEDA assure le portage du poste dédié à l'ingénierie du dispositif « Territoires d'industrie », à cet effet une subvention est à solliciter au titre du FNADT 2024.

Les Territoires d'Industries comptant 3 EPCI et plus peuvent bénéficier de crédits d'ingénierie à hauteur de 40 000€ / an sur deux ans. Le taux de subvention est de 70% au maximum du salaire chargé du chef de projet et les 30% restant seront partagés entre les 4 EPCI. Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT 2024.

11- Convention de partenariat TILTAM 2024-2027

Rapporteur : F.MONEYRON

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité une nouvelle convention de partenariat entre la CCEDA et les 3 autres EPCI afin de définir les moyens en ingénierie nécessaires à la mise en œuvre du programme TILTAM, de préciser les modalités de gestion du personnel, les modalités d'intervention dans les EPCI et les modalités de répartition / remboursement entre EPCI.

TOURISME

12- Avenant 2024 à la convention d'objectifs et de moyens entre la CCEDA et la maison du tourisme du Livradois-Forez 2022-2024

Rapporteur : A.FORESTIER

Une convention d'objectifs et de moyens est en vigueur depuis 2022 entre la CCEDA et la MDT du Livradois-Forez, elle permet de retracer les principales actions en matière d'information, d'accueil et de promotion touristique qui seront conduites sur 3 ans et fixe la contribution de chaque EPCI au budget de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez (MDT).

Un avenant, rédigé par la Maison du tourisme, intègre également le lancement du Schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez, à compter du printemps 2024.

Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité de valider la participation financière 2024 de la CCEDA au budget de la MDT, pour un montant de 79 512€ y compris le reversement d'une partie de la taxe de séjour pour un montant de 5 304€ et une contribution complémentaire de 3 782€ pour 2024 et de provisionner 5 000€ au BP Tourisme 2024 pour le financement d'actions issues du Schéma d'Accueil et Diffusion de l'Information Touristique et de signer l'avenant 2024 de la maison du tourisme.

ENVIRONNEMENT

13- Avis pour la construction d'une centrale photovoltaïque à Orléat

Rapporteur : E.BRUSSAT

La CCEDA a adopté une position de principe : le territoire n'a pas vocation à accueillir des projets de centrales photovoltaïques au sol sur des espaces protégés ou remarquables ni sur des zones agricoles exploitées ou susceptibles de l'être. La CCEDA souhaite donc favoriser des projets sur terrains dégradés ou déjà artificialisés. Elle est par ailleurs signataire d'une charte départementale de développement du photovoltaïque qui propose un cadrage sur le développement de l'énergie photovoltaïque, en stipulant l'importance de la préservation des espaces naturels et agricoles.

La société Boralex a déposé une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Orléat, Le projet de parc se situe sur 13,85 hectares au sol et 2.5ha en centrale flottante.

Le Conseil Communautaire à **l'unanimité** a émis un avis favorable.

14- Convention d'entretien et de gestion du site naturel les Dunes des Girauds-Faures entre la commune d'Orléat et la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Rapporteur : T.TISSERAND

Les Dunes des Girauds-Faures est un site Natura 2000 de la Plaine des Varennes situé sur la commune d'Orléat, animé par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

En 2023, le contrat Natura 2000 relatif à la prestation d'éco-pâturage étant arrivé à échéance, la CCEDA a souhaité s'engager aux côtés du Parc et de la commune pour poursuivre l'action qui s'avère être une action particulièrement intéressante sur le site afin de maîtriser la dynamique de la végétation. Des travaux ont donc été réalisés pour faciliter l'accès aux animaux via des travaux reprise des clôtures sur les deux parcelles publiques d'éco-pâturage.

Afin de poursuivre l'écopâturage sur le site en 2024 et 2025, la CCEDA et la commune d'Orléat souhaitent poursuivre le co-financement (50/50) de la prestation pour un budget estimé à 3 500€ HT par année, en attendant une éventuelle labellisation en ENS, ce que le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité**.

15- Adoption de la modification simplifiée n°5 du plu de Peschadoires

Rapporteur : F.MONEYRON

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la procédure de modification simplifiée n°5 du PLU de Peschadoires qui n'a eu aucune observation du public ni aucune modification du dossier.

16- Adhésion de la commune de Lempty à la compétence assainissement collectif

Rapporteur : T.TISSERAND

Le SBL a décidé de modifier ses statuts pour intégrer la compétence assainissement collectif. Il doit consulter l'ensemble de ses membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion et la modification de statut qui en découle.

Suite à la réunion du bureau communautaire du 4 juillet 2023, les communes ont décidé de missionner un bureau d'étude et d'attendre les résultats avant d'avancer sur la compétence assainissement collectif. Le 5 octobre 2023, la commune de Lempty a pris la décision de transférer sa compétence au SMEA de la Basse Limagne au 1^{er} janvier 2024. La délibération du Conseil Syndical du SBL du 14 décembre 2023 a validé l'adhésion de Lempty au service assainissement collectif et a modifié ses statuts.

Etant donné la décision de principe entérinée par le Bureau Communautaire du 4 juillet 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à : **21 voix POUR, 3 voix CONTRE, 10 abstentions** de ne pas donner son accord à l'adhésion de la commune de Lempty au transfert de compétence assainissement collectif et de ne pas valider la modification des statuts du Syndicat de la Basse Limagne.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



La Présidente



Elisabeth BRUSSAT